



Cofinancé par



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD NONTRONNAIS

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Le 20 février 2023



PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : OBJECTIFS ET ENJEUX	3
2. LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET DU PERIGORD NONTRONNAIS	3
3. LE DÉROULÉ DE LA DÉMARCHE	4
3.1. Du diagnostic à la stratégie	4
3.2. De la stratégie au programme d'actions	4
4. LE PCAET DU PERIGORD NONTRONNAIS	5
4.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics	5
4.2. La stratégie	6
• Les orientations stratégiques du PCAET	7
4.3. Le programme d'actions	9
• Présentation générale	9
• Axe 1 : Fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et susciter l'engagement	10
• Axe 2 : S'engager pour un cadre de vie plus sobre	11
• Axe 3 : Assurer la résilience à l'échelle locale	12
• Axe 4 : Gérer durablement les ressources du territoire	13
5. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	14
6. ANIMATION DE LA DÉMARCHE	15
6.1. Pilotage	15
6.2. Démarche de suivi et évaluation	15
6.3. Démarches réglementaires du PCAET	16

1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : OBJECTIFS ET ENJEUX

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a rendu obligatoire la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Cette démarche peut néanmoins être engagée volontairement par les collectivités de moins de 20 000 habitants. Le contenu attendu du PCAET en matière de diagnostics et de thématiques à traiter a été précisé par décret.

Mais au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat Air Énergie Territoriaux sont des démarches qui permettent d'anticiper :

- l'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs...),
- l'impact de la hausse tendancielle des prix de l'énergie sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
- les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarité énergétique et de pollution de l'air.

Ainsi, un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il doit surtout être l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation des prix de l'énergie. Il comporte donc un volet économique et social de premier ordre.

Le PCAET est donc un outil qui permet d'allier transition énergétique, pérennité du bien-être des habitants et performance économique du territoire.

2. LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET DU PERIGORD NONTRONNAIS

Le PCAET se compose de plusieurs éléments :

- **Le diagnostic territorial** : état des lieux sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, les émissions de polluants atmosphériques, la séquestration de carbone, la vulnérabilité du territoire au changement climatique, les réseaux de transport et de distribution d'énergie.
- **La stratégie territoriale**, qui fixe :
 - des objectifs quantifiés par thème et par secteur à atteindre à l'horizon 2030 dans le cadre d'un scénario prospectif à l'horizon 2050 ;
 - des orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs.
- **Le programme d'actions opérationnel** sur la période 2023-2028, qui rassemble 43 actions portées par la Communauté de Communes et des partenaires et s'appuyant sur la mobilisation des nombreux acteurs locaux et des habitants.
- **L'évaluation environnementale stratégique**, qui comprend un état initial de l'environnement (fondé sur l'état initial de l'environnement du SCoT du Périgord Vert élaboré en 2020), une analyse des incidences du PCAET sur l'environnement, des propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (mesures ERC) et un dispositif de suivi de l'impact du PCAET sur l'environnement.
- **Le présent résumé non technique**, qui synthétise en une dizaine de pages l'ensemble des documents du PCAET.

Outre ces documents réglementaires, la Communauté de communes a réalisé un « **Livre blanc de la concertation** » reprenant l'ensemble des contributions des acteurs et habitants et les comptes-rendus des réunions, ateliers et événements publics organisés dans le cadre de la concertation sur le PCAET. Ce livre blanc est annexé aux documents listés ci-dessus.

3. LE DÉROULÉ DE LA DÉMARCHÉ

3.1. Du diagnostic à la stratégie

Le PCAET a été élaboré selon une démarche de co-construction progressive.

Le diagnostic territorial a été réalisé tout au long de l'année 2021 à partir de l'analyse de données locales et d'entretiens ciblés avec quelques acteurs du territoire. Suite à un premier comité technique le 08 novembre, le diagnostic a été présenté le 16 décembre 2021 en Comité de Pilotage. Élargi aux principaux partenaires de la collectivité, ce COFIL a permis de valider la synthèse hiérarchisée des enjeux du territoire. Il a également permis de définir les modalités de la concertation dédiée à l'élaboration de la stratégie.

La volonté de la CCPN de mener une concertation large associant les communes, les acteurs locaux et les habitants s'est traduite par une série d'ateliers et de débats au cours du premier semestre 2022. Ce sont ainsi sept réunions qui ont eu lieu sur le territoire :

- 02/02/22, Réunion stratégique, salle des fêtes de Nontron, 40 participants (élus et acteurs),
- 15/02/22, Atelier sectoriel cadre de vie, Le Minage à Piégut-Pluviers, 19 participants (élus et acteurs),
- 22/02/22, Atelier sectoriel agriculture-foret, Abjat-sur-Bandiât, 30 participants (élus et acteurs),
- 23/02/22, Atelier sectoriel cadre de vie, 19 participants (élus et acteurs),
- 05/03/22, Forum Plan Climat 1, salle des fêtes de Nontron, 10 participants (élus et habitants),
- 22/03/22, café-débat, Broc'Branlant, Saint-Estèphe, 12 participants (élus et habitants),
- 07/04/22, ciné-débat, cinéma Louis Delluc, Nontron, 30 personnes (élus et habitants).

En sus de ces temps d'échanges, il a été reçu des contributions par mail de 6 personnes différentes et les contributions formalisées de 4 associations.

Une première proposition de stratégie, basée sur les retours de la concertation, a été présentée en Comité technique le 3 mai et a fait l'objet de plusieurs échanges et modifications. La version finale du scénario énergétique et du plan stratégique a été validée lors du Comité de Pilotage le 10 mai 2022.

3.2. De la stratégie au programme d'actions

La démarche de concertation engagée par la CCPN pour l'élaboration de la stratégie s'est poursuivie afin de co-construire le programme d'actions du PCAET avec les élus, habitants et acteurs du territoire. Cinq réunions publiques ont ainsi été organisées sur le territoire :

- 21/05/22, Forum Plan Climat 2, salle du Capitolet, Abjat-sur-Bandiât, 35 participants, dont 23 invités sur tirage au sort,
- 16/06/22, petits ateliers du Plan Climat, salle des fêtes d'Augignac, 9 participants,
- 30/06/22, petits ateliers du Plan Climat, Salle de la Culture de Javerlhac, 12 participants,
- 08/09/22, petits ateliers du Plan Climat, salle des fêtes de Champniers-Reilhac, 8 personnes,
- 24/09/22, Forum Plan Climat 3, salle du Minage, Piégut-Pluviers, 12 personnes.

En sus de ces temps d'échanges, il a été reçu 6 contributions par mail et une compilation des contributions de la plateforme créée par le collectif GCo (contribution n°2).

La concertation a permis d'établir une ébauche de plan d'actions contenant les propositions d'élus, de partenaires et de citoyens de la CCPN (voir le rapport de plan d'action). Ces propositions ont été hiérarchisées par les élus, et la liste finale des actions a été validée en comité de pilotage le 14 novembre 2022, sur la base du travail réalisé en commission.

Plusieurs rendez-vous avec les porteurs et partenaires identifiés des actions ont ensuite eu lieu afin de discuter de leur contenu, du calendrier, des objectifs associés, des moyens nécessaires, etc.

Sur cette base, le programme d'actions a été rédigé, et a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il a été présenté et validé en Comité de Pilotage le 18 janvier 2023.

4. LE PCAET DU PERIGORD NONTRONNAIS

4.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics

Les principaux enjeux issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement sont les suivants.

Chiffres-clefs (données 2018) :

- **356 GWh** consommés chaque année, soit l'équivalent de plus de 4 livraisons de fioul par jour en moyenne sur l'année (camions de 20 tonnes, 7j/7)
- **137 ktCO₂e¹** émises chaque année dont **106** sont stockées (essentiellement par les forêts) soit **31 ktCO₂e** d'émissions nettes.
- **23% d'énergies renouvelables** locales dans la consommation du territoire
- Une facture énergétique annuelle de **33 millions d'euros**

Domaines prioritaires énergie-GES-air :

- Agriculture
- Bâtiment (résidentiel et tertiaire)
- Transport

Sujets clefs pour l'adaptation à l'échelle du territoire :

- la gestion de la ressource en eau
- l'adaptation des pratiques agricoles
- la préservation de la forêt et des milieux naturels
- la protection des populations face aux risques naturels

Figure 1 : Principaux enjeux du diagnostic

¹ ktCO₂e : milliers de tonnes équivalent CO₂. Il s'agit de l'unité mesurant le pouvoir de réchauffement des gaz à effet de serre, c'est-à-dire leur impact sur le changement climatique.

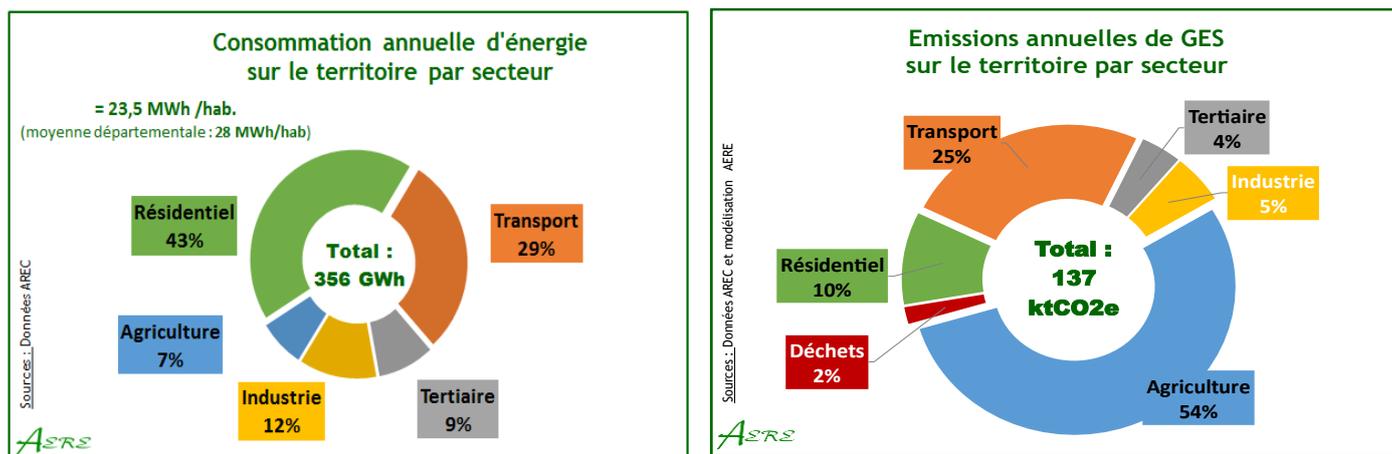


Figure 2 : Consommations d'énergie et émissions de Gaz à Effet de Serre par secteur sur le territoire

4.2. La stratégie

• Les objectifs quantifiés

Deux premiers scénarios ont été déclinés par secteur du bilan des émissions de gaz à effet de serre, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser : un scénario tendanciel et un scénario « potentiel maximum ». Sur cette base, un niveau d'ambition par levier a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc.

Ces propositions ont été discutées au cours de la concertation et dans les instances de pilotage. Les objectifs quantifiés ont donc progressivement évolué afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes sur le territoire. En particulier, l'analyse des potentiels de réduction par secteurs, des partenaires à mobiliser, l'engagement des acteurs et de l'état des avancements des projets sur le territoire, a servi de base aux réflexions sur la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) élaborée par le territoire.

Ainsi, un scénario final a été défini, décliné par secteur.

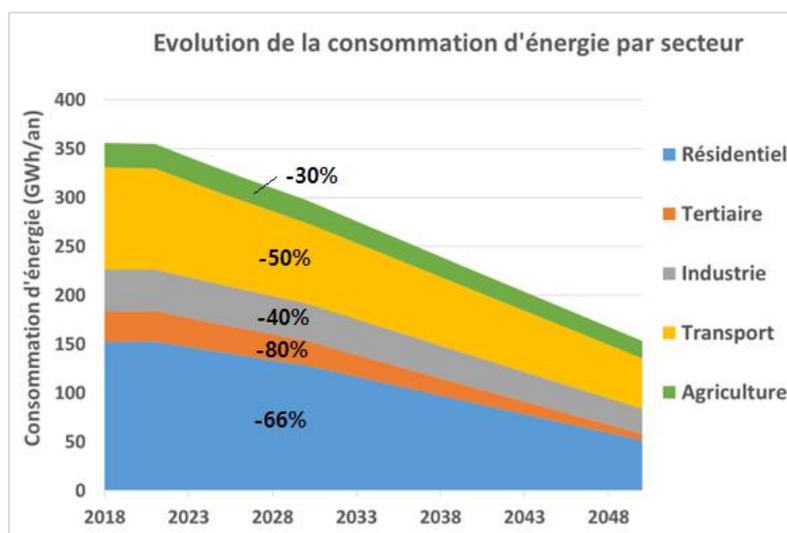


Figure 3 : Scénario énergétique à horizon 2050 – principaux objectifs par secteur

Malgré quelques écarts, ce scénario permet de répondre aux objectifs régionaux et nationaux.

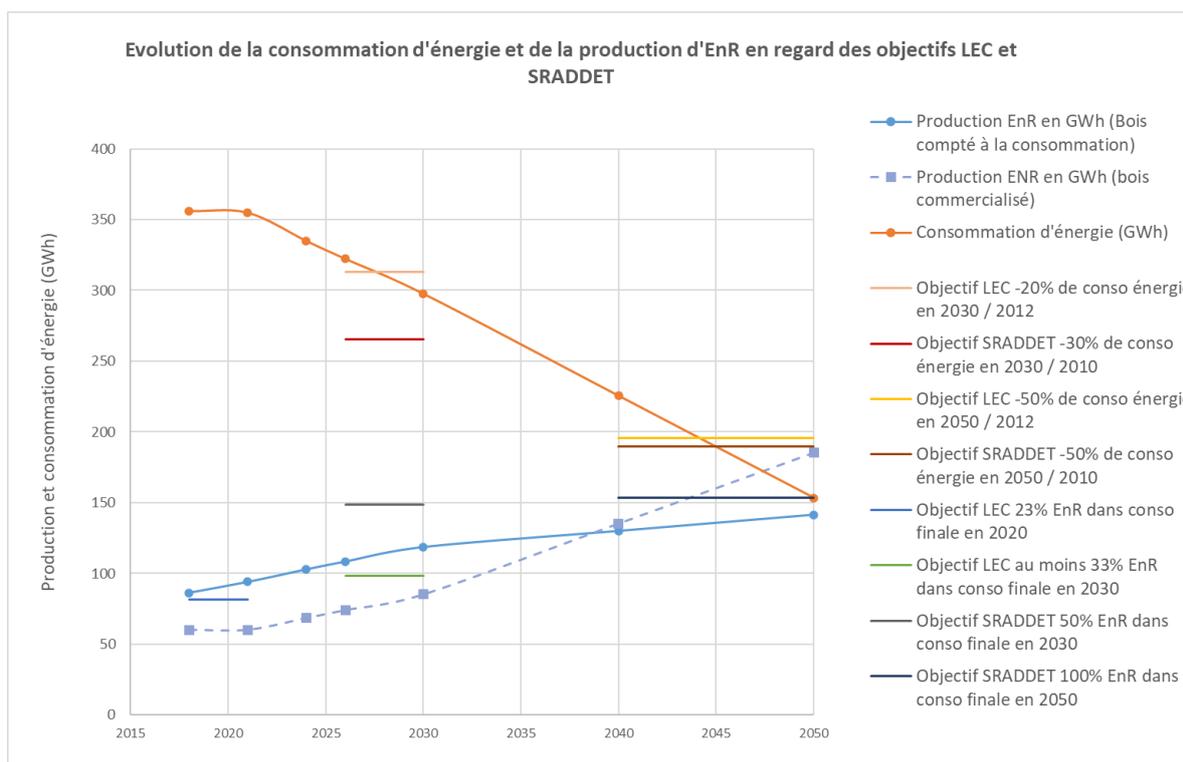


Figure 4 : Scénario énergétique à horizon 2050

• **Les orientations stratégiques du PCAET**

Quatre axes stratégiques structurent le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes.

AXE	Intitulé	Ambition
AXE 1	Fédérer l'ensemble des acteurs et susciter l'engagement	Mobiliser largement les acteurs du territoire et les habitants autour de la transition écologique et énergétique.
AXE 2	S'engager pour un cadre de vie plus sobre	Réduire drastiquement les consommations d'énergie du territoire par la rénovation des bâtiments, les alternatives à la voiture individuelle, etc.
AXE 3	Assurer la résilience à l'échelle locale	Développer une agriculture et une économie de proximité capable de subvenir aux besoins essentiels du territoire.
AXE 4	Gérer durablement les ressources du territoire	Planifier le développement des ENR et améliorer l'état écologique du territoire (eau, biodiversité, séquestration carbone...)

Ces axes sont ensuite déclinés en 15 orientations.

AXE	Orientation	
AXE 1 : Fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et susciter l'engagement	1.1	Assurer l'exemplarité des collectivités dans la transition écologique
	1.2	Piloter collectivement et avec transparence la transition écologique du territoire
	1.3	Sensibiliser aux enjeux de la transition toutes les générations par l'information et l'éducation populaire
	1.4	Définir des valeurs communes mobilisatrices sur lesquelles appuyer l'action territoriale
AXE 2 : S'engager pour un cadre de vie plus sobre	2.1	Faire de la rénovation des logements le fer de lance de la politique de transition
	2.2	Encourager la rénovation des bâtiments tertiaires et soutenir la filière de la rénovation
	2.3	Mettre en place un ensemble crédible d'alternatives à la voiture individuelle
	2.4	Aménager des bourgs viables et adaptés au changement climatique
AXE 3 : Assurer la résilience à l'échelle locale	3.1	Soutenir une économie et une agriculture calibrée sur les besoins du territoire
	3.2	Mettre en place une économie circulaire et de partage
	3.3	Accompagner les acteurs économiques dans leur transition écologique
AXE 4 : Gérer durablement les ressources du territoire	4.1	Planifier le développement de projets ENR adaptés au territoire
	4.2	Améliorer la qualité de l'eau et la richesse écologique du territoire
	4.3	Renforcer la séquestration carbone par des pratiques agricoles et forestières plus vertueuses
	4.4	Lutter contre la pollution lumineuse et valoriser les paysages nocturnes

4.3. Le programme d'actions

• *Présentation générale*

43 actions composent le plan d'actions de la collectivité. En effet, ce plan s'est voulu équilibré, afin de pouvoir en assurer suivi et l'animation, tout en répondant aux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic et aux priorités exprimées lors de la concertation. Ces actions sont portées :

- par la Communauté de communes du Périgord Nontronnais (projets, ingénierie, animation),
- ou par des partenaires (Chambres consulaires, syndicats, etc.).

Ces 43 actions ont fait l'objet de la rédaction d'une fiche qui détaille pour chacune :

- Le descriptif
 - Contexte de l'action
 - Objectifs et contenu de l'action
- Le Pilotage et les moyens
 - Porteurs
 - Partenaires financiers
 - Partenaires techniques
- Calendrier
- Indicateurs de suivi
- Ainsi que d'autres indicateurs quantitatifs ou qualitatifs quand cela est possible
 - Priorité de l'action
 - Difficulté de mise en œuvre
 - Rapport coût-efficacité
 - Énergie économisée annuellement (GWh/an)
 - Émissions évitées annuellement (t CO₂/an)
 - Impact sur la qualité de l'air
 - Autre impact environnemental

Les tableaux suivants détaillent les actions par axe stratégique en identifiant les objectifs et porteurs des actions et les leviers d'action mobilisés par l'axe.

• **Axe 1 : Fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et susciter l'engagement**

Ambition : Mobiliser largement les acteurs du territoire et les habitants autour de la transition écologique et énergétique

N°	Intitulé de l'action	Objectifs	Porteurs
1.1.1	Désigner un élu référent par commune sur la transition écologique	Un élu référent désigné dans chacune des 28 communes d'ici fin 2023	Communes
1.1.2	Définir et planifier un programme de rénovation pour des bâtiments publics plus sobres	100% des communes engagées dans une démarche de rénovation de leurs bâtiments en 2028	CCPN et communes
1.1.3	Contribuer à l'information et la préparation des collectivités face aux risques naturels, industriels et systémiques	100% des communes sensibilisées à la prévention des risques en 2028	CCPN
1.1.4	Gérer de manière durable et exemplaire les espaces verts des collectivités	100% des agents techniques du territoire formés à la gestion différenciée en 2028	Communes
1.2.1	Créer un poste d'animateur du PCAET	1 ETP dédié à la mise en œuvre du PCAET dès son adoption	CCPN
1.2.2	Intégrer un critère d'écoresponsabilité à l'attribution des subventions intercommunales	100% des associations appliquant des mesures écoresponsables en 2028	CCPN
1.2.3	Créer un fond de soutien à l'éducation environnementale	Equivalent de 10% du budget subventions attribué au fonds de soutien	CCPN
1.3.1	Former régulièrement les agents et les élus	100% des élus et agents de la CCPN et 50% des élus et agents des communes formés aux enjeux de la transition écologique en 2026	CCPN et communes
1.3.2	Créer d'une programmation annuelle à destination des enfants dans les centres de loisirs	50% des enfants inscrits dans les centres de loisirs touchés par au moins une animation chaque année	CCPN
1.3.3	Créer des lieux de partage d'informations, de savoirs et de compétences autour de la transition	4 lieux supplémentaires sur le territoire en 2028	CCPN
1.3.4	Créer des projets citoyens avec les jeunes	2 projets citoyens accompagnés par an	CCPN
1.4.1	Coopérer avec les associations et collectifs locaux	Intégrer des coopérations de territoire	CCPN
1.4.2	Investir le territoire autour des énergies renouvelables citoyennes	5 projets citoyens en cours ou réalisés en 2028	CCPN

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

- Amélioration de l'exemplarité de la collectivité ;
- Inclusion des différents acteurs dans le pilotage de la transition écologique ;
- Sensibilisation et mobilisation des citoyens et acteurs du territoire autour de la transition énergétique ;
- Communication sur les engagements dans le cadre du PCAET ;
- Révision de la stratégie de communication de la collectivité sur les sujets de transition
- Définition collective de valeurs ;
- Organisation d'événements locaux.

• **Axe 2 : S'engager pour un cadre de vie plus sobre**

Ambition : Réduire drastiquement les consommations d'énergie du territoire par la rénovation des bâtiments, les alternatives à la voiture individuelle, etc.

N°	Intitulé de l'action	Objectifs	Porteurs
2.1.1	Reconduire l'OPAH et maintenir la dynamique de rénovation du territoire	1/3 de l'objectif stratégique de rénovation énergétique du territoire soutenu par l'OPAH	CCPN
2.1.2	Créer un guichet unique d'information de la rénovation énergétique	Un guichet unique opérationnel avec a minima 1 permanence par semaine à Nontron à partir de 2025	CCPN
2.1.3	Élaborer des documents pédagogiques autour de la sobriété énergétique à destination du public	80% du territoire sensibilisé en 2028	CCPN
2.2.1	Développer une pépinière d'entreprises ou un tiers lieu pour les jeunes entreprises de rénovation énergétique, notamment dans le bâti ancien	Une pépinière en cours de réalisation en 2028 et opérationnelle en 2030	CCPN
2.2.2	Accueillir un centre de formation dédié au bâti ancien et à la rénovation énergétique	Centre de formation en cours de création en 2028 et opérationnel en 2030	CCPN
2.2.3	Rendre accessible le conseil aux économies d'énergies pour les entreprises	25% des entreprises accompagnées d'ici 2028	CCPN
2.3.1	Développer une plateforme locale de mobilité intégrant l'expérimentation de l'autopartage, du covoiturage et de l'auto-stop organisé	Un bouquet de solutions alternatives à la voiture individuelle accessible en 2024	CCPN
2.3.2	Organiser des animations autour de la démocratisation du vélo et vélo électrique	Au moins 2 animations par an à partir de 2024	CCPN
2.3.3	Développer le réseau de pistes cyclables	Un réseau cyclable sécurisé entre les 5 principaux bourgs d'ici 2030	Communes
2.4.1	Lutter contre les îlots de chaleurs dans l'espace public	100% des cours d'école et des places de village végétalisées d'ici 2028	CCPN et communes
2.4.2	Repenser l'aménagement et la reconversion des ZAE du territoire	Intégration d'une politique de réaménagement et de reconversion des ZAE dans le futur PLUi-H	CCPN
2.4.3	Mettre en place un permis de végétaliser	Permis de végétaliser mis en place en 2024	Communes

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

- Sensibilisation du grand public aux écogestes et à la sobriété ;
- Déploiement d'audits énergétiques ;
- Renforcement de la filière de rénovation sur le territoire ;
- Accompagnement et formation à l'auto-rénovation ;
- Développement de l'intermodalité et des transports en commun en lien avec la Région ;
- Facilitation du covoiturage et de l'autopartage ;
- Aménagement du territoire pour les mobilités douces ;
- Communication sur les alternatives à la voiture individuelle et travail sur la démobilité ;
- Accompagnement des entreprises et industries dans leurs démarches de transition.

- Aménagement du territoire pour une adaptation au changement climatique (lutte contre îlots de chaleur, végétalisation, etc.)

- **Axe 3 : Assurer la résilience à l'échelle locale**

Ambition : Développer une agriculture et une économie de proximité capable de subvenir aux besoins essentiels du territoire.

N°	Intitulé de l'action	Objectifs	Porteurs
3.1.1	Réaliser un projet alimentaire de territoire	Projet alimentaire territorial validé en 2026	CCPN
3.2.1	Soutenir le développement d'une ressourcerie et promouvoir la réparation des objets	Une ressourcerie opérationnelle en 2026	CCPN
3.2.2	Expérimenter la mise en place de composteurs collectifs dans les villages	Un composteur collectif dans la moitié des communes en 2028	Communes
3.2.3	Créer une plateforme de broyage partagée pour les communes	Une plateforme de broyage intercommunale opérationnelle en 2028	CCPN
3.3.1	Faciliter le développement d'espaces de coworking	4 espaces de coworking opérationnels en 2028	CCPN
3.3.2	Accompagner les entreprises pour s'orienter vers des processus plus responsables	25 entreprises accompagnées d'ici 2028	CCI, CMA

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

- Sensibilisation des agriculteurs et accompagnement dans la réorganisation de la commercialisation et éventuellement la modification de la production pour répondre aux besoins en alimentation locaux ;
- Prise en compte de la résilience dans l'aménagement du territoire : prévention des risques, activités économiques durables... ;
- Aides et incitations financières pour encourager les commerces et les entreprises à se rapprocher des consommateurs et des travailleurs/s'installer hors des « centralités » ;
- Réaliser un diagnostic de la résilience et des besoins alimentaires du territoire ;
- Assurer un panel de services de la vie quotidienne rapidement accessible à chacun ;
- Soutenir les initiatives de partage et le déploiement de tiers lieux alternatifs comme des ressourceries, etc.
- Mobilisation et accompagnement des entreprises et industries du territoire dans leurs projets de développement durable.

• **Axe 4 : Gérer durablement les ressources du territoire**

Ambition : Planifier le développement des ENR et améliorer l'état écologique du territoire (eau, biodiversité, séquestration carbone...).

N°	Intitulé de l'action	Objectifs	Porteurs
4.1.1	Intégrer le développement des ENR dans le PLUi-H et favoriser leur installation sur le bâti	Intégration de dispositions favorables aux ENR dans les règlements d'urbanisme	CCPN
4.1.2	Entamer une démarche d'acquisition de foncier capable d'accueillir des projets d'ENR à capitaux publics et citoyens par les collectivités locales	4 acquisitions réalisées pour des projets d'installation ENR	CCPN et communes
4.2.1	Valoriser les rives de nos cours d'eau	Organisation régulière d'animation et d'actions de sensibilisation autour des cours d'eau de notre territoire	CCPN
4.2.2	Prendre en compte le cycle de l'eau dans le futur PLUi-H	Prise en compte du cycle de l'eau dans les règlements et opérations d'aménagement prévues dans le PLUi-H	CCPN
4.2.3	Sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire en prévision des aléas	Une politique de sécurisation de l'approvisionnement en eau opérationnelle en 2028	Régie de l'eau
4.2.4	Encourager le développement des systèmes de récupération d'eau	Habitants du territoire sensibilisés à la réutilisation de l'eau de pluie	Régie de l'eau
4.3.1	Développer l'obtention des Labels Territoire Bio Engagé sur le territoire	Obtenir le label « Territoire Bio engagé » à l'échelle de la CCPN	CCPN et communes
4.3.2	Développer l'acquisition de foncier forestier par les communes	Formation et accompagnement des élus dans leur démarche d'acquisition	Communes
4.3.3	Créer une charte de sylviculture douce sur le territoire	Une charte de sylviculture douce sur le territoire	CCPN
4.3.4	Informier et conseiller les particuliers sur la sylviculture douce	Tous les propriétaires forestiers sensibilisés à la sylviculture douce	CCPN
4.4.1	Créer des animations autour de la nuit (biodiversité, astronomie)	Accueil sur le territoire d'au moins 3 animations par an autour de la biodiversité nocturne et des ciels étoilés	CCPN
4.4.2	Obtenir le label territoire étoilé à l'échelle de la CCPN	Obtention du label « Territoire de Villes et Villages étoilés » d'ici 2028	CCPN

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

- Promotion des ENR auprès des particuliers, entreprises et agriculteurs et accompagnement ;
- Promotion de l'autoconsommation, y compris collective ;
- Identification des sites propices à l'installation de puits géothermiques, de centrales PV, etc. ;

- Structuration de la filière bois-énergie locale ;
- Développement des réseaux de chaleur ;
- Soutien à l'émergence et à la réalisation de projets ENR citoyens ;
- Incitation à l'implantation de haies sur prairies et cultures ;
- Sensibilisation et accompagnement des agriculteurs sur les pratiques vertueuses ;
- Optimisation l'éclairage public ;
- Protection des espaces naturels et des corridors écologiques ;
- Sensibilisation et communication sur l'importance de la biodiversité ;
- Gestion durable de la forêt et de la ressource en eau.

5. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Le PCAET fait partie des documents soumis à une évaluation environnementale stratégique (EES). Il s'agit d'analyser les incidences du PCAET sur l'environnement dans le but de limiter au maximum les impacts négatifs sur l'environnement du territoire. Pour cela, les incidences de chaque action sur les composantes des trois milieux (physique, naturel et humain) ont été évaluées. Six niveaux d'incidences sont définis :



L'EES montre que **l'incidence du PCAET sur l'environnement est globalement positive** : 38 actions n'ont pas d'incidence négative et 42 ont une incidence positive sur au moins une thématique.

Pour les actions ayant une incidence incertaine (19) ou négative (5) sur au moins une thématique, les incidences concernent notamment les nuisances (sonores, qualité de l'air) et la production de déchets lors des travaux ainsi que la consommation d'espace et l'artificialisation des sols liés aux projets d'aménagement et d'installation d'énergies renouvelables.

Des recommandations et mesures ERC (mesures d'évitement, de réduction et de compensation) sont identifiées pour chacune de ces actions. Elles concernent notamment la conduite des travaux de rénovation des bâtiments (gestion des déchets favorisant le tri, recyclage et réemploi, promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables, limitation des nuisances sonores) et le choix du lieu d'implantation des projets d'aménagement et de production d'énergies renouvelables (privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faible sensibilité paysagère et environnementale).

6. ANIMATION DE LA DÉMARCHE

6.1. Pilotage

• Organisation du PCAET

Le PCAET est porté par la Communauté de communes du Périgord Nontronnais.

Au niveau des partenaires externes, l'objectif est de développer la transversalité et la coopération inter-organismes. Une forte articulation avec les partenaires départementaux est en effet nécessaire pour démultiplier les actions, et en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du PCAET dans les filières professionnelles : agriculture (avec la CA), forêt (avec le CRPF), bâtiment (CAPEB, CMA) ...

• Animation du PCAET

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par la communauté de communes, qui permette de décliner le PCAET auprès des différents acteurs socio-économiques.

- Décliner les plans d'animation en direction des entreprises, au travers en particulier des actions mises en place par les partenaires consulaires mais aussi en mobilisant les réseaux existants.
- Décliner le plan d'animation en direction des exploitants agricoles, en partenariat fort avec la chambre d'agriculture, et les autres partenaires du plan d'action départemental sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.
- Décliner le plan d'animation en direction des habitants : assurer la tenue d'actions de sensibilisation et d'information (salons, foires expo, etc.) régulière, en formalisant un programme de mobilisation pluriannuel identifiant les thématiques, les cibles et les supports. La mise en place d'actions collectives des différents EPCI engagés dans la démarche, et avec l'appui du SDE 24, pourra permettre de produire un programme de communication et des outils de diffusion communs.
- Décliner le plan d'animation en direction des communes : l'animation spécifique aux communes fait l'objet d'actions particulières dans le plan d'action, mais pourra s'accompagner aussi de communications spécifiques, dont entre autres la restitution annuelle en conseil communautaire du suivi du PCAET.

6.2. Démarche de suivi et évaluation

Le PCAET va faire l'objet d'une démarche de suivi et évaluation sur 6 ans (2023-2028), avant son renouvellement, avec une évaluation intermédiaire au bout de 3 ans. Ce suivi annuel sera assuré par un ou une chargée d'animation dédié au PCAET (action 1.2.1). Afin d'assurer la gouvernance du document, il est établi un comité technique et un comité de pilotage semblables à ceux établis pour l'élaboration du PCAET. Ces instances se réuniront au moins une fois par an.

L'animateur(trice) du PCAET utilisera l'outil de suivi PROSPER mis à disposition par le SDE24 comme convenu par la convention validée par le conseil communautaire du 26 janvier 2023. Cet outil permettra de renseigner les valeurs des indicateurs de suivi définis pour chaque action et d'observer l'avancement global du PCAET.

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
1- Programme d'actions	Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : réalisation et résultats visibles de l'action programmée	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	Tous les ans : - Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action - Indicateurs de moyens par ambition - Budgets engagés - Éventuellement entretien qualitatif avec le porteur de l'action
2-Stratégie	- Assurer l'évaluation et le pilote politique des opérations stratégiques - Evaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de transition énergétique	Tous les 3 ans - Indicateurs stratégiques - Séminaire d'évaluation Rédaction d'un rapport d'évaluation

L'animation de la démarche, de son dispositif de suivi et de l'évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue. Ainsi, année après année, le programme d'actions pourra être réorienté en fonction des avancées ou des difficultés constatées, ainsi que des opportunités qui pourront se faire jour, en particulier en lien avec les démarches régionales (SRADDET) et les financements à venir. Une évaluation finale permettra d'analyser les résultats et impacts du PCAET dans son ensemble, c'est-à-dire sa contribution à l'évolution des enjeux Air Énergie Climat sur le territoire.

6.3. Démarches réglementaires du PCAET

A l'issue de l'arrêt du projet, le PCAET de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais va être soumis à différentes étapes de consultation réglementaire :

- Avis de l'autorité environnementale (délai 3 mois) ;
- Avis du Préfet de Région et du Président de la région Nouvelle-Aquitaine (délai 2 mois) ;
- Consultation du public (1 mois)

Au besoin, le PCAET et son rapport environnemental seront revus suite aux retours des différentes autorités. Ils seront finalement soumis à un nouveau vote en Conseil Communautaire.